



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



132^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 23-27 juin 2003

RÉSOLUTION

CE132.R10

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 44^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 55^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 132^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD44/1) préparé par le Directeur pour le 44^e Conseil directeur de l'OPS, 55^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, présenté comme annexe au document CE132/4 Rév.1 en y ayant ajouté, à la demande des États Membres, quelques points supplémentaires, en conformité avec l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil; et

Considérant les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil,

DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD44/1) préparé par le Directeur pour le 44^e Conseil directeur de l'OPS, 55^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, avec les modifications proposées par les États Membres.

(Huitième réunion, le 26 juin 2003)